



Demande de subvention n° de dossier
A compléter par l'administration

*Veillez-vous référer aux conditions détaillées dans la directive consultable
sous www.vufflens-la-ville.ch rubrique « PECC »*

Coordonnées du propriétaire* ou du locataire

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

*** Si propriétaires multiples (bâtiment collectif – PPE)**

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Coordonnées pour le versement de la subvention

Titulaire du compte (nom, prénom et ville) :

.....

IBAN :



Subvention(s) sollicitée(s)

Remplacement d'une haie monospécifique par une haie vive

Arrachage : Thuyas Laurelles

Autres : Plantes envahissantes (préciser) :

Nombre de mètres linéaires existants à remplacer :

Remplacement par (essence / nombre - [selon liste du Canton de Vaud](#)) :

.....

Début des travaux : Fin des travaux :

Coût des travaux : CHF

Travaux réalisés par (entreprise ou privé) :

Subvention cantonale obtenue : CHF

Plantation d'arbres ou arbustes

Nombre d'arbres et/ou arbustes plantés :

Liste des arbres et/ou arbustes plantés : [selon liste du Canton de Vaud](#)

Début des travaux : Fin des travaux :

Coût des travaux : CHF

Travaux réalisés par (entreprise ou privé) :

Subvention cantonale obtenue : CHF

Je confirme que

- l'entretien sera effectué de manière extensive (la taille et l'entretien sont réduits au strict nécessaire et réalisés en dehors des périodes de nidification des oiseaux et sans traitements phytosanitaire) ;
- je m'engage à ne pas arracher les nouveaux arbres ou arbustes pendant au moins 8 ans, et à remplacer les arbres ou arbustes qui meurent la première année qui suit la plantation.



Annexes obligatoires à fournir :

1- Avec la demande d'octroi de subvention :

- offre de l'entreprise avec description travaux (arrachage / plantation, liste espèces et quantité arbustes arrachés / plantés, etc.) ;
- plan de situation, avec indication de l'/les emplacement/s du projet ;
- photo(s) de la situation actuelle.

2- Pour le versement de la subvention :

- facture finale des travaux ;
- courrier confirmant la décision de paiement de la subvention cantonale ;
- photo(s) après travaux.

Estimation de la subvention totale (n'engage pas l'Administration) :

CHF :

** Les subventions communales offertes dans ce thème sont cumulables entre elles à concurrence d'un montant cumulé maximal de CHF 1'500.-- pour un même ménage/bâtiment.*

Le présent formulaire est retourné dûment rempli, signé et daté avec les annexes obligatoires demandées à l'Administration communale, dans un délai de 1 mois avant le début des travaux. La décision d'octroi est communiquée par écrit.

Le/la soussigné/e confirme avoir pris connaissance des conditions spécifiques détaillées dans la « Directive concernant les subventions octroyées dans le cadre du Fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable » (voir sous www.vufflens-la-ville.ch) et confirme l'exactitude des indications ci-dessus.

Lieu et date :

Espace réservé à la Municipalité

Subvention accordée : Oui Non

Motif(s) du refus :
.....

Montant de la subvention : CHF

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La Secrétaire :

O. Duperrut

M. Hilpert